



**PROJET DE PLAN DE GESTION DES  
MATIÈRES RÉSIDUELLES RÉVISÉ 2021-2027  
DE LA MRC DE COATICOOK**

**Commentaires et recommandations du  
Conseil régional de l'environnement de l'Estrie**

Préparé par : Jacinthe Caron, Directrice générale

Révision : Alexandre Demers, adjoint à la Transition écologique

20 novembre 2020



**ON PASSE À L'ACTION**  
pour le climat!



**Conseil régional de l'environnement de l'Estrie**

165, rue Moore, bureau 300

Sherbrooke (QC) J1H 1B8

Tél. : 819-821-4357

[cree@environnementestrie.ca](mailto:cree@environnementestrie.ca)

[www.environnementestrie.ca](http://www.environnementestrie.ca)



**ON PASSE À L'ACTION**  
pour le climat!



## TABLE DES MATIÈRES

Le Conseil régional de l'environnement de l'Estrie .....	1
Présentation du contexte .....	2
Une MRC qui prend les choses au sérieux! .....	3
Cibler là où il est payant d'agir .....	4
Faciliter la récupération des matières dangereuses.....	6
Profiter des bons coups dans la région et d'ailleurs.....	6
L'espace réglementaire.....	8
En conclusion .....	10

## LE CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DE L'ESTRIE

Le Conseil régional de l'environnement de l'Estrie (CREE) est un organisme environnemental regroupant des intervenants de divers secteurs d'activités. Défenseur de l'environnement et d'une société éco-responsable basée sur une conscience sociale et un développement durable, le CREE a pour mission de protéger l'environnement et assurer la qualité de la vie en Estrie par des solutions concertées et des conseils avisés auprès de la population et des décideurs. Les valeurs qui encadrent les actions du CREE sont le respect, l'engagement, l'excellence, le partage et la responsabilité.

Le CREE s'implique dans la gestion des matières résiduelles (GMR) en Estrie depuis de nombreuses années, notamment par l'organisation de colloques, l'animation d'une table de concertation, la réalisation de mandats visant à améliorer la GMR des ICI et par la présentation de positions et de mémoires. Le CREE s'implique auprès de Synergie Estrie et de l'organisme Festivals et événements verts de l'Estrie qu'il a co-fondé en 2015. En outre, la 3<sup>e</sup> orientation du plan d'action triennal du CREE vise la réduction des déchets avec comme objectifs de (1) favoriser la réduction à la source, la consommation responsable et l'économie circulaire et (2) soutenir les MRC dans le développement de nouvelles approches de réduction à la source, de récupération, de tri, de recyclage et de valorisation des matières résiduelles.

C'est donc avec beaucoup d'intérêt que nous avons pris connaissance de votre projet de plan de gestion des matières résiduelles 2021-2027 (PGMR) et que nous vous transmettons nos commentaires et recommandations.

Note : nous avons utilisé les acronymes déjà définis dans le projet de PGMR.

## PRÉSENTATION DU CONTEXTE

La MRC de Coaticook est première de classe au Québec en matière de gestion des matières résiduelles, et ce, depuis de nombreuses années. Elle a été parmi les premières à instaurer le bac brun pour la collecte des matières organiques et à proposer une multitude de solutions de rechange pour la récupération d'objets ou de matières résiduelles autrement vouées à l'enfouissement. **Avec des pourcentages de récupération bien supérieurs à la moyenne québécoise, son défi est donc maintenant de s'attaquer aux enjeux les plus complexes : la gestion des matières résiduelles du secteur agro-alimentaire (gaspillage alimentaire aux différents niveaux de la chaîne de valeur, débouchés pour plastiques agricoles, récupération des pneus surdimensionnés), la participation des ICI, la gestion des CRD et la participation du public récalcitrant, particulièrement pour les matières difficilement recyclables.**

Tel que souligné dans le PGMR, la MRC et les municipalités doivent également composer avec les orientations gouvernementales et parfois un manque de leadership des paliers provincial et fédéral qui les limitent dans la portée de leurs actions. Citons en exemple le dossier de l'interdiction des sacs compostables dans le bac brun, traités au même titre que les sacs de plastique non compostables. Le CREE, à l'instar des MRC dont les municipalités sont membres ou clientes du RIGDSC, a envoyé une résolution au ministère de l'environnement demandant de remettre l'autorisation des sacs de plastique compostables afin de faciliter le transport de la matière organique vers le bac brun et l'adhésion populaire, parfois encore fragile. En effet, le fait qu'il existe encore peu d'obligations légales en lien avec la gestion des matières résiduelles n'assure l'adhésion que des citoyens et ICI convaincus (heureusement en constante progression grâce aux efforts de sensibilisation et d'éducation). Ceci est sans compter la multiplication des contenants et emballages non recyclables et à usage unique ainsi que le manque de débouchés pour certaines matières qui compliquent la mise en place de programmes efficaces.

## UNE MRC QUI PREND LES CHOSES AU SÉRIEUX!

Nous trouvons important de souligner les efforts continus des municipalités, des citoyens ainsi que des industries, commerces et institutions de la MRC de Coaticook qui ont valu à la MRC les meilleurs scores québécois en termes de gestion des matières résiduelles. Soulignons notamment le succès de la Ressourcerie des Frontières et de son service sur appel, ce qui lui vaut un taux de valorisation de 92 %. Le Conseil régional de l'environnement de l'Estrie est fier de compter sur son territoire une MRC proactive et engagée dans la saine gestion des matières résiduelles. La récupération du plastique agricole, la collecte des MO et des matières recyclables offerte à tous les ICI, les nombreuses campagnes de sensibilisation, notamment auprès des jeunes et l'embauche d'écoconseillers ont certainement contribué aux bonnes pratiques adoptées par les citoyens et les ICI.

Malgré une hausse du tonnage marquée pour le bac brun (+14 %) et la récupération du plastique grâce au programme de collecte des plastiques agricoles (+32 %), les résultats globaux des municipalités stagnent toutefois depuis 2012 (taux global de valorisation de 60 % vs 58 % en 2012), ce qui démontre **qu'un premier plateau est vraisemblablement atteint et que des efforts ciblés devront être consentis pour continuer à réduire la quantité de déchets éliminés et ainsi atteindre les autres cibles québécoises, comme le taux de recyclage et de compostage.**

À cet effet, nous avons trouvé difficile de comparer les cibles nationales avec les chiffres présentés au bilan et dans le PGMR de la MRC. À notre avis, il manquerait une « section 3.6 » au bilan des matières générées (section 3 du PGMR) qui **présenterait un bilan d'ensemble visant à estimer la quantité éliminée totale et la quantité éliminée par habitant, et ainsi pouvoir le comparer à l'objectif national et répondre à la question « où se situe la MRC par rapport à l'objectif national » (voir le tableau ci-dessous).** De notre compréhension, les données couvrent une estimation assez juste des données résidentielles et des petits ICI, mais le manque de données précises du secteur CRD et des grands ICI rendent le portrait général encore très flou. **La mise à jour rapide des données à partir des outils de calcul 2020 de RECYC-Québec aiderait à mieux situer la performance de la MRC par rapport au dernier PGMR.**

Nous comprenons par ailleurs que les données des ICI sont très limitées. Nous recommandons donc **d'ajouter au plan d'action de mettre en place les actions nécessaires pour préciser le bilan des matières résiduelles générées par les ICI non desservies par la collecte municipale** (réf. tableau 3.6 du PGMR).

	Cible Québec 2023	Résultat MRC Coaticook 2019 (selon l'ancien outil d'inventaire de RECYC-QUÉBEC)
<b>Élimination</b>	Moins de 525 kg par habitant (incluant l'ensembles des MR générées dans la MRC)	<b>??</b> <b>Présenter en kg / habitant incluant l'ensemble des MR générées dans la MRC</b>
<b>MO</b>	Recycler 60 % des matières organiques	48 %
<b>Recyclage</b>	Recycler 75 % du papier, carton, verre, plastique et métal	63 %
<b>CRD</b>	Recycler et valoriser 70 % des CRD	69 %

Le plan d'action 2020-2027 répond généralement bien aux principales faiblesses diagnostiquées par le MRC. Cependant, il pourrait selon nous aller plus loin en établissant des cibles précises, mesurables et réalistes (à la manière « SMART ») afin de faciliter leur mise en œuvre et leur évaluation en vue du prochain PGMR. Nous en avons mis quelques exemples dans les prochaines pages.

## Cibler là où il est payant d'agir

Nous rejoignons l'orientation de la MRC de concentrer ses actions vers les clientèles cibles prioritaires suivantes :

- **Les jeunes!** En plus d'être les consommateurs de demain et d'être généralement plus ouverts à adopter de bonnes habitudes de tri, **ceux-ci ont clairement demandé aux autorités locales, régionales et nationales des actions concrètes pour améliorer l'environnement**, notamment lors de la marche pour le climat du 27 septembre 2019. **Les inclure dans la réflexion facilitera** leur adhésion aux solutions qui leur seront proposées.
- **Le secteur agricole**, c'est le cœur de la MRC de Coaticook. La participation des producteurs à la récupération du plastique et des pneus ainsi qu'à la lutte au gaspillage alimentaire aura un impact significatif sur les résultats GMR de la MRC. **Les actions proposées, comme l'accompagnent des producteurs acéricoles dans la récupération des tubulures et la réalisation d'un portrait du gaspillage alimentaire, nous semblent également prioritaires. L'éducation au compostage domestique** pourrait être priorisé pour les secteurs ruraux, ce qui ne semble pas être le cas.

- **Les ICI**, qui génèrent une partie importante des matières résiduelles sur le territoire et dont les besoins sont variables et doivent être évalués de façon plus personnalisée. À cet effet, le CREE salue la décision des MRC de l'Estrie d'avoir embauché des coordonnateurs de l'économie circulaire, ce qui contribuera certainement à améliorer l'efficacité de la gestion des matières résiduelles des ICI. **Le papier et le carton devraient être ciblés en priorité, d'autant plus qu'ils ont une forte valeur de revente sur le marché canadien. Il serait important de valider avec Récup-Estrie son programme de récupération du carton et de voir comment le mettre en valeur dans la MRC, le cas échéant.**
- **Les citoyens** : nous comprenons que les efforts consentis par les citoyens semblent avoir atteint un certain plateau. Continuer à plancher sur des stratégies de communication innovantes pour stimuler l'adoption de bonnes habitudes demeure essentiel pour maintenir et améliorer le taux de valorisation. **Des trucs simples, comme distribuer aux citoyens des autocollants à apposer sur les bacs de cuisine leur rappelant comment éviter les odeurs et la vermine** contribuent à augmenter le nombre de participants à la collecte du compost. **Des actions plus intensives comme le porte-à-porte des écoconseillers et les campagnes médiatiques** demeurent quant à elles toujours nécessaires pour éviter le relâchement. À un niveau différent, **une campagne de transfert d'information** peut avoir de l'écoute auprès d'autres citoyens qui se demandent pourquoi faire le geste. **Présenter aux citoyens et aux ICI des analyses du cycle de vie des contenants à usage unique peut par exemple les inciter à faire des choix plus judicieux au point de vue environnemental, tout comme offrir des portes-ouvertes au site de la RIGDSC afin que non seulement les jeunes, mais l'ensemble des citoyens puissent constater l'ampleur de la GMR.** Des ressources externes, telles que les étudiants du Centre universitaire de formation en environnement et le CREE, peuvent épauler la MRC dans de telles initiatives en communication. Dans tous les cas, **étendre les programmes d'éducation à la population en général et non seulement aux jeunes pourraient avoir un impact sur la compréhension de l'importance de poser le bon geste.**

Une autre clientèle cible importante pour nous : **les municipalités et la MRC.** Quelques actions du PGMR indiquent que vous souhaitez que vos municipalités soient des modèles à suivre par les citoyens et ICI, à l'instar de l'action 12 du PQGMR, qui vise l'exemplarité du gouvernement en matière d'approvisionnement responsable. Appliquer une politique d'achat local et responsable et faire en sorte que les contrats de CRD incluent une obligation de valoriser les matériaux résiduels sont effectivement des actions que chaque municipalité devrait avoir réalisées au terme du PGMR. **Les bureaux municipaux pourraient s'engager vers l'obtention de l'attestation ICI on recycle + ainsi que d'autres reconnaissances environnementales, et ainsi emboîter le pas à la SADC, à la Ressourcerie et à l'entreprise Défi Récup'air.**





## Faciliter la récupération des matières dangereuses

Les écocentres sont des infrastructures efficaces pour permettre aux citoyens de se départir adéquatement de leurs matières résiduelles non acceptées dans la collecte sélective ou le bac brun. Elles sont d'autant plus pertinentes lorsque situées à proximité des milieux de vie et qu'elles offrent des heures d'ouverture adaptées à la réalité des citoyens.

L'absence de lieux de collecte pour tous les types de RDD à longueur d'année afin de répondre aux besoins des citoyens fait défaut, même si ce besoin est partiellement comblé par les écocentres occasionnels. Bien que le PGMR mentionne la mise en place d'un réseau d'écocentres à venir qui accepteront les RDD (action 8), **il serait opportun de faire connaître davantage les points de dépôt actuels pour les résidus les plus courants et de rappeler l'importance de leur bonne gestion adéquate.** En effet, la présence de RDD dans 15 % des bacs à déchet évalués dans la MRC n'est pas négligeable et témoigne d'une possible méconnaissance à leur sujet de la part des citoyens ainsi qu'une facilité à opter pour cette voie d'élimination.

De plus, la tarification applicable à certains RDD (dont la liste et la clientèle concernée nous sont inconnues) peut avoir un effet dissuasif à leur acheminement vers un lieu de collecte approprié, comme il semble être le cas pour les pneus surdimensionnés. Il vous faudra donc trouver le juste équilibre en l'absence d'actions provinciales.

La municipalité d'Ayer's Cliff dans la MRC Memphrémagog a ouvert un mini-écocentre pour certaines matières, avec pour objectif de rapprocher le service des résidents. **La MRC pourrait s'inspirer de ce modèle ou vérifier s'il est adaptable à la réalité coaticookoise.**

D'autres pistes intéressantes pour la gestion des matières dangereuses sont **d'encourager les ateliers automobiles à obtenir la certification Clé Verte et d'inciter les pharmacies à gérer efficacement les médicaments périmés et de faire une promotion active de leur bonne gestion auprès des citoyens.**

## Profiter des bons coups dans la région et d'ailleurs

Afin d'améliorer le bilan de récupération des CRD, la MRC souhaite **compléter et diffuser un guide sur la gestion des résidus CRD.** Nous conseillons à la MRC de se baser sur l'expérience de ceux qui ont déjà élaboré de tels guides en les questionnant sur les enjeux et obstacles soulevés dans la mise en place de leur programme de promotion, afin de ne pas réinventer la roue, mais plutôt la rendre plus performante! À titre d'exemple, le Conseil régional de l'environnement et du développement durable de l'Outaouais (CREDDO) a publié en 2014 un guide de gestion des résidus de construction à l'intention du secteur CRD. Plus récemment, le Conseil du bâtiment durable du

Canada a également publié un guide à la suite d'un financement obtenu par RECYC-Québec.

La MRC de Coaticook ne compte pas de **points de dépôt pour la récupération du verre**. Plusieurs municipalités qui ont mis des points de dépôt à disposition des citoyens, dont la ville de Sherbrooke, plusieurs municipalités de la MRC Memphrémagog et la MRC de Val-Saint-François au grand complet, connaissent un succès inespéré et permettent de valoriser de noble façon des centaines de tonnes de verre annuellement. Le CREE invite la MRC et ses municipalités à envisager joindre le mouvement et ainsi permettre de détourner le verre d'une valorisation malheureusement peu intéressante, soit l'utilisation comme matériau de recouvrement pour les sites d'enfouissement. Il est possible de répondre à une pression citoyenne par des solutions qui peuvent rapidement être mises en place, d'autant plus que plusieurs municipalités environnantes peuvent témoigner des succès et obstacles de leurs démarches. Le maire de la municipalité de Racine dans le Val-Saint-François, Christian Massé, se rend notamment disponible aux municipalités intéressées à en savoir plus sur le sujet.

Dans la même lignée, la MRC du Val-Saint-François et la Ville de Sherbrooke ont choisi **d'interdire les sacs de plastique à usage unique** sur leur territoire (Sherbrooke devait lancer l'initiative lors du Jour de la Terre 2020, mais elle l'a mise sur la glace pour des raisons de pandémie). Même si la MRC a choisi d'autres priorités au niveau des actions de réduction à la source, comme interdire les contenants en styromousse, nous considérons pertinents d'avoir d'autres visées d'interdiction de produits à usage unique dans sa poche. Profiter des outils réglementaires et de l'expérience des autres municipalités pourrait rendre plutôt facile le travail de la MRC qui souhaite interdire l'usage des contenants en styromousse et éventuellement d'autres plastiques difficilement recyclables.

Festivals et événements verts de l'Estrie est un organisme sans but lucratif qui peut accompagner la MRC et les municipalités vers **la réalisation de politiques d'événements verts**, ce qui peut vous être utile dans la réalisation de l'action 25 de votre plan. La Ville de Magog met en œuvre une telle politique depuis plusieurs années. La ville de Sherbrooke est allée encore plus loin en associant le financement des événements sur son territoire à un engagement en écoresponsabilité, tout en offrant un accompagnement vers l'écoresponsabilité. Ce sont des initiatives à explorer.

Il est prévu à l'action 24 du plan de **faire rayonner davantage les entreprises les plus investies et performantes en matière de GMR**. La MRC de Memphrémagog organise à chaque année le « Gala des bons coups » qui connaît un vif succès. **Une collaboration avec la Chambre de commerce et d'industrie de la région de Coaticook, qui démontre une sensibilité face à l'environnement, pourrait déboucher sur une idée intéressante à ce propos. Encourager les entreprises à poser leur candidature au Gala des Prix d'Excellence en environnement des Cantons-de-l'Est et les accompagner vers les accréditations locales et provinciales** telles que « On s'engage en DD » et

« ICI On recycle + » pourraient être d'autres belles façons de valoriser et faire connaître les succès locaux.

## L'espace règlementaire

### 1. Revendications auprès des instances gouvernementales

Nous reconnaissons tout comme la MRC le manque de leadership gouvernemental en matière de gestion des matières résiduelles, ce qui rend difficile le travail des MRC, des municipalités, mais également des organismes environnementaux comme le CREE, qui dépendent des outils et des réglementations pour augmenter son rayonnement en matière de sensibilisation, d'éducation et d'accompagnement. La MRC fait mention dans son plan d'action de l'importance de tenir compte de l'amélioration de la performance. **En ce sens, nous recommandons que la MRC se fixe elle-même des cibles d'amélioration pour l'ensemble des matières, même là où sa performance dépasse les cibles nationales, notamment dans la quantité de déchets enfouis par habitant.**

Le CREE appuie la revendication de la MRC à l'effet d'autoriser les sacs compostables au site de la RIGDSC et l'a d'ailleurs formalisé par le biais d'une résolution disponible sur demande. **Bien que nous encourageons de minimiser l'utilisation des sacs compostables et de proposer d'autres solutions aux citoyens dans un souci de réduction à la source**, nous estimons que les sacs compostables demeurent présentement une solution essentielle pour récupérer la matière organique, notamment pour les ICI, pour les îlots de tri hors foyer et pour le tri des matières résiduelles lors des événements.

Les matières sans débouchés et la multiplication des types de plastique est un problème majeur, mais des solutions locales peuvent palier partiellement au problème : **éliminer le plus possible de ces matières pour lesquelles les débouchés sont absents ou peu intéressants**. Bannir les sacs de plastique à usage unique, tel que mentionné plus tôt, et plusieurs mesures annoncées au présent plan d'action viendront amoindrir une partie du problème. Très concrètement, le contenu des politiques d'achat local et écoresponsable ainsi que leur promotion auprès des municipalités et des ICI peuvent avoir un impact important face au problème des matières sans débouchés. Participer activement aux activités de Synergie Estrie pour accompagner les industries dans l'intégration d'intrants recyclables, réduire à la source et trouver des débouchés locaux. **Élaborer des stratégies de réduction à la source** partout où c'est possible demeure la solution #1 à tous les problèmes de gestion des matières résiduelles.

Les analyses des bacs des citoyens de la MRC démontrent que si les gens semblent bien comprendre la différence entre la matière organique et un déchet (35% des bacs inspectés comportaient des erreurs), il en est tout autre pour les matières recyclables (82% des bacs



comportaient des erreurs). **Nous sommes ainsi fortement en accord avec la revendication de la MRC à l'effet de standardiser les types de plastiques utilisés dans les emballages et d'obliger à ce qu'ils soient facilement recyclables.**

Le gouvernement peut faire une énorme différence par la mise en place de REP, tel que proposé au plan d'action. **La MRC peut impliquer le Regroupement des conseils régionaux de l'environnement dans ses démarches de revendications**, afin de lancer un message commun et fort aux autorités.

## 2. Politiques et réglementation

Nous constatons que plusieurs actions liées à la mise en place de réglementations municipales n'ont pas été réalisées lors du précédent PGMR. Il semble que ces actions, pourtant extrêmement importantes, ne soient pas les plus populaires auprès des municipalités. Nous pouvons en conclure qu'une grande partie du défi pour la mise en place de nouvelles réglementations est de les faire appliquer, que ce soit pour l'interdiction de l'usage de certaines matières, le bon tri des matières ou l'obligation de valoriser les résidus. **Une stratégie de communication très active visant à sensibiliser les citoyens et les ICI face aux obligations et aux pénalités doit être mise en œuvre afin de faciliter l'application du règlement et, espérons-le, l'adhésion des communautés aux règlements.** Celle-ci devra inclure un accès à un professionnel pour répondre à des situations spécifiques qui rendraient inapplicable le règlement, un échéancier clair entre le début de la campagne d'information et la délivrance de constats d'infraction, incluant une période de distribution de billets de courtoisie indiquant le coût de l'amende et des montants d'amendes qui commencent plus bas (ex. 25\$ pour une première infraction) en guise d'avertissement. Est-ce que le personnel est disponible pour remettre ces constats d'infraction? Si cela n'a pas été fait, **discuter de la forme du règlement avec des intervenants du milieu** afin de valider que celui-ci soit au diapason avec les réalités des publics visés et ainsi éviter des retours en arrière ou l'abandon de toute tentative d'application.

La MRC a participé à la mise en place d'une carte des récupérateurs de l'Estrie, qui était disponible à partir du site web de Récup-Estrie. Si cette carte est toujours disponible (nous ne l'avons pas retrouvé sur le site web de Récup-Estrie), **la MRC pourrait s'assurer que ses récupérateurs locaux y figurent, afin de leur donner une plus grande visibilité**, notamment auprès des entreprises en construction, rénovation, démolition, qui doivent trouver des endroits pour se départir de leurs matières résiduelles.

L'action 24 propose, à l'instar du précédent PGMR, d'encourager l'herbicylage. **L'obligation d'herbicycler ne pourrait-elle pas être ajoutée au règlement relatif à la gestion des matières résiduelles** proposé aux municipalités?



## EN CONCLUSION

Malgré les embûches, la MRC et les municipalités ont tout de même un énorme pouvoir d'agir et peuvent encore améliorer le bilan GMR. Le plan d'action proposé devrait amener la MRC à améliorer sa performance, mais un suivi serré et un bilan mi-étape pourraient permettre d'éviter le report d'actions importantes, comme cela a été le cas avec certaines actions du précédent PGMR.

Un volet qui est resté absent du PGMR, mais qui a toute son importance dans un contexte de lutte aux changements climatiques, est celui du rôle de la GMR dans le bilan d'émissions de gaz à effet de serre de la région. Par exemple, notons la quantité importante de GES émises par les camions de collecte qui sillonnent la région quotidiennement. **En collaboration avec l'écoleader régional sous l'égide de Synergie Estrie, une attention particulière pourrait être portée envers une veille des technologies visant à réduire la consommation de carburant des camions (ex. camions écoénergétiques ou électriques). Cet élément pourrait être considéré lors de l'octroi de contrats privés.**

La MRC de Coaticook demeure un modèle en Estrie et au Québec et peut jouer un rôle très important en faisant connaître ses actions porteuses auprès d'autres MRC moins avancées en matière de GMR.